© Drogues Info Service - 7 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Visite médicale

Par Profil supprimé Postée le 17/08/2020 18:12

> Bonjour, Mon conjoint à une suspension de permis de conduire piur prise de stupéfiant (cannabis) c'était un gros consommateur depuis plus de 20 ans tous les jours plusieurs pétards. Il a arrêté depuis 7 mois il doit passer en commission à la préfecture le 25 août il vient de recevoir son test urinaire qui est positif !!!! 6 mois après l'arrêt !!! Est ce que si il fait une prise de sang pour prouver qu'il a pas consommer il a une chance de retrouver son permis. Merci d'avance pour votre réponse.

Mise en ligne le 18/08/2020

Bonjour,

Chaque commission médicale a ses pratiques, il nous est donc difficile de vous répondre avec certitude. Généralement, si les examens biologiques demandés sont des analyses urinaires, c'est qu'ils veulent s'assurer que votre conjoint a consolidé son sevrage depuis plusieurs mois. Nous ne pensons donc pas que la commission prendra en compte des analyses sanguines. Après, rien ne vous empêche de les faire et de leur présenter.

Les résultats d'analyse de votre conjoint sont assez surprenants pour quelqu'un qui aurait arrêté de consommer il y a 6 mois.
Le THC reste effectivement en moyenne de 30 à 70 jours pour un consommateur régulier.

Sachez tout de même que quelques paramètres peuvent éventuellement jouer dans la positivité de ses examens : une consommation passive de cannabis (exposition à la fumée pendant plusieurs heures, de façon répétée et dans une pièce non aérée), et la prise de certains traitements tel que des anti-inflammatoires non stéroidien de type nifluril.

Pour toutes autres questions ou précisions, sachez que vous pouvez joindre nos écoutants tous les jours, soit par téléphone au 0800231313, appel anonyme et gratuit, de 8h à 2h, soit par Chat, via notre site internet Drogues Info Service, de 8h à minuit.

Bien à vous